

REGION WALLONNE

**Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal**

**Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité d'INCOURT**

Vu le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie (CWATUPE), notamment l'article 7 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 juillet 2014, modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 juillet 2015, fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM);

Vu l'arrêté ministériel du 09 octobre 2013 approuvant la modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité d'Incourt ;

Vu les délibérations du conseil communal des 26 mai 2014 et 26 juin 2014 actant respectivement la démission de Monsieur Jérémy HEMPTINNE et de Monsieur Charles Louis JACOBS, membres suppléants de la Commission ;

Vu la délibération du conseil communal du 30 septembre 2015 prenant acte d'une nouvelle modification dans la composition de ladite commission ;

Vu la lettre de démission du 19 août 2015 de Madame Klaudia SCHANK de son poste de membre effectif du secteur privé au sein de la Commission ;

Considérant que le conseil communal a pourvu au remplacement de Madame SCHANK par sa suppléante, Madame Sonia ARNOULD ;

Considérant que cette modifications sont conformes au prescrit décretaal et à la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Les modifications de la composition de la CCATM d'Incourt, tells qu'elles sont contenues dans les délibérations du conseil communal des 26 mai 2014, 26 juin 2014 et 30 septembre 2015 sont approuvées.



En conséquence, il est mis fin au mandat de membre effectif de :  
Madame Klaudia SCHANK

aux mandats de membres suppléants de :  
Madame Sonia ARNOULD et Messieurs Jérémy HEMPTINNE et JACOBS

Les autres mandats sont confirmés.

**Article 2** – La CCATM est désormais composée comme suit :

**Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. :** Philippe BADERT

**Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>
André RUELLE	Muriel FLAMAND
Sarah SCHARPE	Ingrid DUBOIS
Yves GRIMART	Lucette DEGUELDRE

**Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :**

<b>Effectifs</b>	<b>Suppléants 1</b>	<b>Suppléants 2</b>	<b>Suppléants 3</b>
Erik CUYPERS	Gérard VANSTRAELEN	Olivier MANY	Roland MANY
Sylvain AUBRY	Emmanuel TUBBECKS	Eric LEBEAU	/
Valérie BRUNIN	Anne THIRY	Laurence ETIEN	
Caroline JAUMOTTE	Olivier HEUSDENS	Jacques DANDOY	Jacques LEROY
Sonia ARNOULD	Raymond BRULET	Liliane EQUERME	/
Bernard GODFRIAUX	Jean-Joseph RIGO	Jules PARYS	Gaëtane De WOUTERS
Gaëtan BEAGUE	Carole DEPASSE	Michel De VIRON	Bernard FRANCIS
Fernand DECLoux	Marcel DUCHENE	Jean-Marie ANTOINE	/
André LORGE	Jean-Marie DENIES	/	/

**Article 3** - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

12 NOV. 2015

  
Carlo DI ANTONIO